

Rapport P-224 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-224 intitulée: «Pour la réalisation du projet de maison des musiques à l'Alhambra»

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-224 au Conseil administratif.